



SOCIÉTÉ GRANULATS DE L'EST
8 chemin barbier
97412 BRAS-PANON

Tél : 0262 72 49 01

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET
D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PIÈCE JOINTE N°62 – AVIS DES PROPRIÉTAIRES SUR LA
REMISE EN ÉTAT DU SITE**

(11° du I de l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement)

**Dossier amendé en réponse aux demandes de
compléments des services instructeurs
en date du 29 août 2022 et du 17 mai 2023**

Département de LA RÉUNION (974)
Commune de BRAS-PANON
Lieu-dit "Ma Pensée"
Avril 2022 complété en janvier 2023
puis juillet 2023

Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Avril 2022	Conception du document	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Myaris - ZI Les Milles 355 Rue Albert Einstein 13852 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 Tél/Fax : 04 42 27 13 63 SIRET : 514 127 489 00029	Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT Chef de projet GEOENVIRONNEMENT Le Myaris - ZI Les Milles 355 Rue Albert Einstein 13852 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 Tél/Fax : 04 42 27 13 63 SIRET : 514 127 489 00029
2.0	Janvier 2023	Dossier amendé en réponse à la demande de compléments des services instructeurs en date du 29 août 2022	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037	Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT Chef de projet GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037
3.0	Juillet 2023	Dossier amendé en réponse à la demande de compléments des services instructeurs en date du 17 mai 2023	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037	Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT Chef de projet GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037

Les paragraphes et propos reportés dans ce document ont été ajoutés ou corrigés en rouge en réponse à la demande de compléments formulée par les services instructeurs en date du 29 août 2022.

De même, ils ont été modifiés ou complétés en vert suite à la seconde demande de compléments du 17 mai 2023.

**AVIS DU PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES
N°AI 90, 95, 96 ET 1027**

ATTESTATION

**- Avis du propriétaire sur la proposition de remise en état et d'usages du site
à l'issue de son exploitation –**

- Carrière de « Ma Pensée » à BRAS-PANON (97412) -

Je soussigné, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE, propriétaire des parcelles cadastrales AI-1027, 90, 95 et 96, lieu-dit « Ma Pensée », situées sur la commune de BRAS-PANON (97412), concernée par le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de "Ma Pensée" exploitée par la société GRANULATS DE L'EST,

déclare donner un avis¹ *favorable* sur :

- L'état dans lequel devra être remis le site projeté de « Ma Pensée » lors de son arrêt définitif,
- L'usage du site à l'issue de son exploitation et de sa remise en état, ...

... tels qu'ils sont prévus par la Société GRANULATS DE L'EST dans son dossier de demande d'autorisation.

Cet avis répond aux obligations de l'article D181-15-2 – art. 11° du Code de l'Environnement, modifié par Décret 2018-797 du 18 septembre 2018 – art. 2° pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation :

"I.- Le dossier est complété des pièces et éléments suivants :

11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire".

Un plan illustrant le projet de réaménagement final est joint ci-après pour mémoire.

Fait à

Le

St Armand
15/11/2020

Le propriétaire,
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE





¹ A compléter par l'une des mentions suivantes : *favorable / indifférent / défavorable*

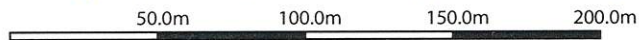
Carrière de Ma Pensée - Commune de Bras-Panon (974)

Sixième période quinquennale (années 26 à 30)

Etat à 30 ans

	Date	Echelle	Format	Système de coordonnées	
	01/10/2020	1/2500	A3	UTM-40 NGR	

Ces documents ne sont pas des documents d'exécution.



Légende :

- Périmètre d'autorisation
- - - Périmètre d'extraction
- ▭ Terrains réaménagés
- - - Talwegs
- - - Bande de 20 m du talweg Sud
- ▬ Fossés et bassin de collecte des eaux de ressuyage
- ▬ Limite de bassin versant
- Courbe de niveau principale
- Courbe de niveau secondaire
- 4 m NGR Cote NGR
- - - Application cadastrale
- ▬ Voie de circulation
- - - Coupe transversale

Y: 7678750

gpc
OK

Y: 7678500

20 m NGR

15 m NGR

BV02F

10 m NGR

BV03

BV01F

Remblai stabilisé

Talweg reconstitué

Talweg reconstitué

Remblai stabilisé

Y: 7678250

gpc

**AVIS DE LA SOCIETE UNION-MA
PENSEE-SCI, PROPRIÉTAIRE DES
PARCELLES N°AI 929, 930, 931, 934,
935 ET 936**

ATTESTATION

- Avis du propriétaire sur la proposition de remise en état et d'usages du site à l'issue de son exploitation –

- Carrière de « Ma Pensée » à BRAS-PANON (97412) -

Je soussignée, la Société UNION-MA PENSEE-SCI, représentée par Monsieur Christian KICHENIN, Gérant, propriétaire des parcelles cadastrales AI-929, 930, 931, 934, 935 et 936, lieu-dit « Ma Pensée », située sur la commune de BRAS-PANON (97412), concernée par le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de "Ma Pensée" exploitée par la société GRANULATS DE L'EST,

déclare donner un avis¹ ... *favorable* ... sur :

- L'état dans lequel devra être remis le site projeté de « Ma Pensée » lors de son arrêt définitif,
- L'usage du site à l'issue de son exploitation et de sa remise en état, ...

... tels qu'ils sont prévus par la Société GRANULATS DE L'EST dans son dossier de demande d'autorisation.

Cet avis répond aux obligations de l'article D181-15-2 – art. 11° du Code de l'Environnement, modifié par Décret 2018-797 du 18 septembre 2018 – art. 2° pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation :

"I.- Le dossier est complété des pièces et éléments suivants :

11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire".

Un plan illustrant le projet de réaménagement final est joint ci-après pour mémoire.

Fait à *ST Jean*
Le *11-1-21*

Pour le propriétaire,
Monsieur Christian KICHENIN, Gérant de la SCI UNION-MA PENSEE



¹ A compléter par l'une des mentions suivantes : *favorable / indifférent / défavorable*

Carrière de Ma Pensée - Commune de Bras-Panon (974)

Sixième période quinquennale (années 26 à 30)

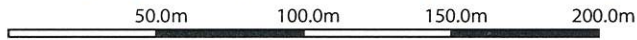
Etat à 30 ans



Date	Echelle	Format	Système de coordonnées
01/10/2020	1/2500	A3	UTM-40 NGR

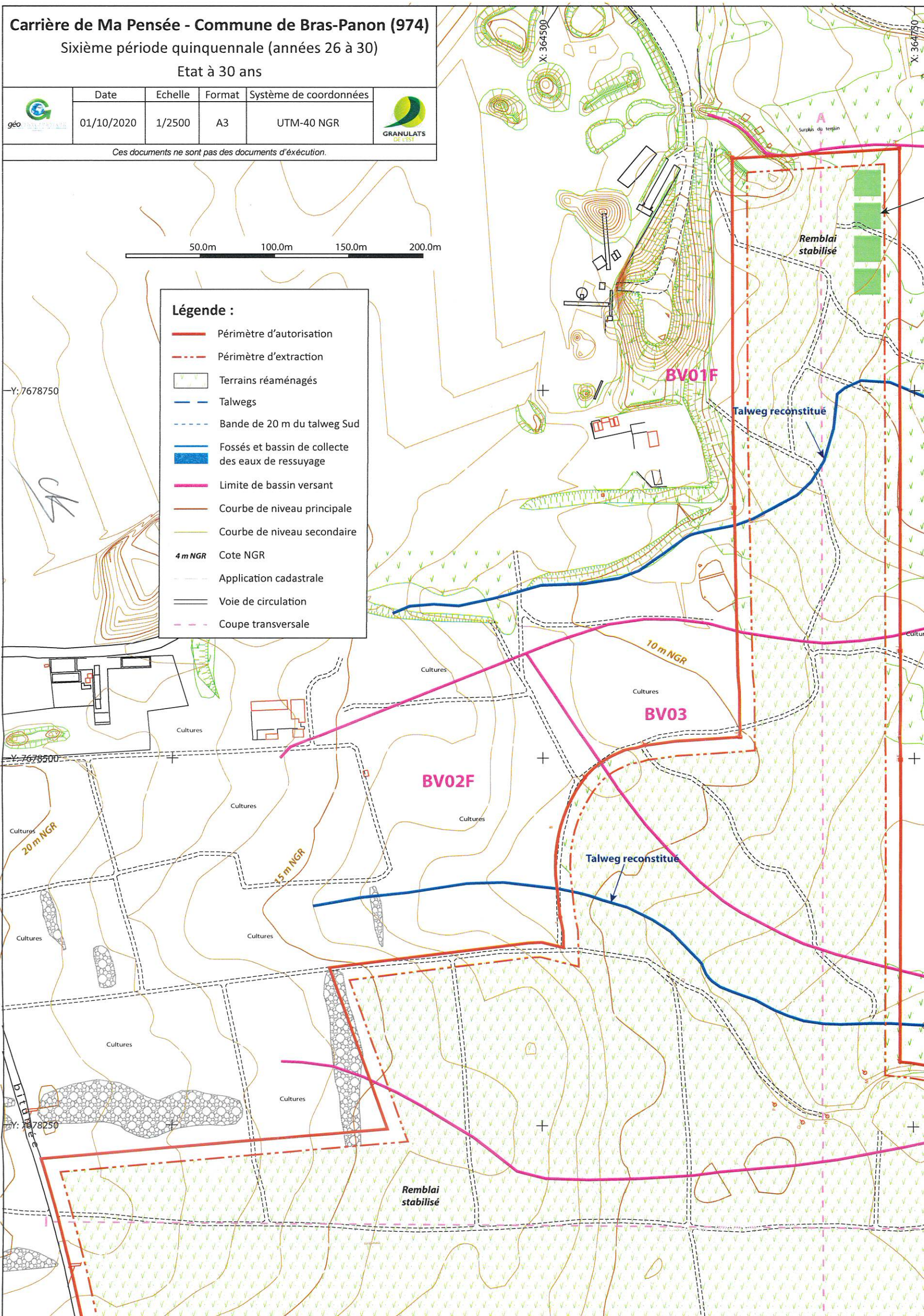


Ces documents ne sont pas des documents d'exécution.



Légende :

- Périmètre d'autorisation
- - - Périmètre d'extraction
- ▭ Terrains réaménagés
- - - Talwegs
- - - Bande de 20 m du talweg Sud
- ▬ Fossés et bassin de collecte des eaux de ressuyage
- ▬ Limite de bassin versant
- Courbe de niveau principale
- Courbe de niveau secondaire
- 4 m NGR Cote NGR
- - - Application cadastrale
- ▬ Voie de circulation
- - - Coupe transversale





SOCIÉTÉ GRANULATS DE L'EST
8 chemin barbier
97412 BRAS-PANON

Tél : 02 62 72 49 01

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET
D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PIÈCE JOINTE N°63 – AVIS DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION
INTERNATIONALE SUR LA REMISE EN ÉTAT DU SITE
(11° du I de l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement)**

**Dossier amendé en réponse aux demandes de
compléments des services instructeurs
en date du 29 août 2022 et du 17 mai 2023**

Département de LA RÉUNION (974)
Commune de BRAS-PANON
Lieu-dit "Ma Pensée"

Avril 2022 complété en janvier 2023
puis juillet 2023

Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Avril 2022	Premier dépôt en Préfecture du dossier de demande d'autorisation environnementale	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037	Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT Chef de projet GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037
2.0	Janvier 2023	Dossier amendé en réponse à la demande de compléments des services instructeurs en date du 29 août 2022	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037	Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT Chef de projet GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037
3.0	Juillet 2023	Dossier amendé en réponse à la demande de compléments des services instructeurs en date du 17 mai 2023	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037	Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT Chef de projet GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037

Les paragraphes et propos reportés dans ce document ont été ajoutés ou corrigés en rouge en réponse à la demande de compléments formulée par les services instructeurs en date du 29 août 2022.

De même, ils ont été modifiés ou complétés en vert suite à la seconde demande de compléments du 17 mai 2023.

AVANT-PROPOS

Rappelons que le 11° du I. de l'article D.181-15-2 précise que le dossier de demande d'autorisation environnementale est complété de "*l'avis du maire ou du président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation*".

"Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire".

Dans le cas présent, le Maire de la commune de BRAS-PANON ainsi que le Président de la CIREST (Communauté Intercommunale Réunion Est) ont été sollicités par la société GRANULATS DE L'EST en date du 11 janvier 2021 (Mairie) et du 14 janvier 2021 (CIREST), par courriers recommandés. Les lettres ainsi que les accusés de réception sont jointes en annexes du présent document.

Aucune réponse n'ayant été formulée dans le délai imparti des quarante-cinq jours, les avis du Maire et du Président de la CIREST sont réputés émis.

**LETTRE ENVOYÉE AU MAIRE ET
ACCUSÉ DE RÉCEPTION EN
RECOMMANDÉ**



A l'attention de M. le Maire
MAIRIE
89 route Nationale 2
97412 BRAS-PANON

OBJET Avis sur la remise en état du projet de renouvellement et d'extension de carrière de « Ma Pensée » à BRAS-PANON

Bras Panon, le 8 janvier 2021

RÉFÉRENCE ED – N°02/2021

Lettre recommandée avec accusé de réception **3A 000 555 0471 3**

Monsieur le Maire,

Nous sommes en cours de finalisation de notre dossier de demande d'autorisation de renouveler et d'étendre la carrière de « Ma Pensée » à Bras-Panon. Conformément à la réglementation en vigueur, vous trouverez ci-joint à la présente, l'avis sur la proposition de remise en état et d'usages du site à l'issue de son exploitation.

Il vous appartient d'émettre, sur ces bases, un avis « favorable », « indifférent », ou « défavorable », et de nous retourner cet avis dûment complété, daté, signé, et paraphé sur toutes les pages y compris les plans.

Nous rappelons ici que, comme le stipule la réglementation, « ... cet avis sera réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine par le pétitionnaire. »

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes, et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux. Nous restons à votre disposition pour tout complément que vous pourriez juger utile.

Eric DONTENVILLE
Directeur d'Exploitation

GRANULATS DE L'EST

Siège Social : 8, chemin Barbier – 97412 BRAS PANON
Tél. 0262 72 49 01



ATTESTATION

- Avis du Maire de la commune sur la proposition de remise en état et d'usages du site à l'issue de son exploitation –

- Carrière de « Ma Pensée » à BRAS-PANON (97412) -

Je soussigné, Monsieur Jeannick ATCHAPA, agissant en qualité de Maire de la commune de BRAS-PANON (97412), concerné par le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de "Ma Pensée" par la société GRANULATS DE L'EST situé sur les parcelles cadastrales AI-929, 930, 931, 934, 935, 936, 1027, 90, 95 et 96, lieu-dit « Ma Pensée », de la commune de BRAS-PANON (97412),

déclare donner un avis¹ sur :

- L'état dans lequel devra être remis le site projeté de « Ma Pensée » lors de son arrêt définitif,
- L'usage du site à l'issue de son exploitation et de sa remise en état, ...

... tels qu'ils sont prévus par la Société GRANULATS DE L'EST dans son dossier de demande d'autorisation.

Il ne préjuge pas l'avis qui sera formulé par le Conseil Municipal dans le cadre de la procédure d'instruction réglementaire de la demande d'autorisation.

Cet avis répond aux obligations de l'article D181-15-2 – art. 11° du Code de l'Environnement, modifié par Décret 2018-797 du 18 septembre 2018 – art. 2° pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation :

"I.- Le dossier est complété des pièces et éléments suivants :

11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire".

Un plan illustrant le projet de réaménagement final est joint ci-après pour mémoire.

Fait à

Le

Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Maire de BRAS-PANON (97412)

¹ A compléter par l'une des mentions suivantes : *favorable / indifférent / défavorable*

Carrière de Ma Pensée - Commune de Bras-Panon (974)

Sixième période quinquennale (années 26 à 30)

Etat à 30 ans

Date	Echelle	Format	Système de coordonnées
01/10/2020	1/2500	A3	UTM-40 NGR



geo

1/2500

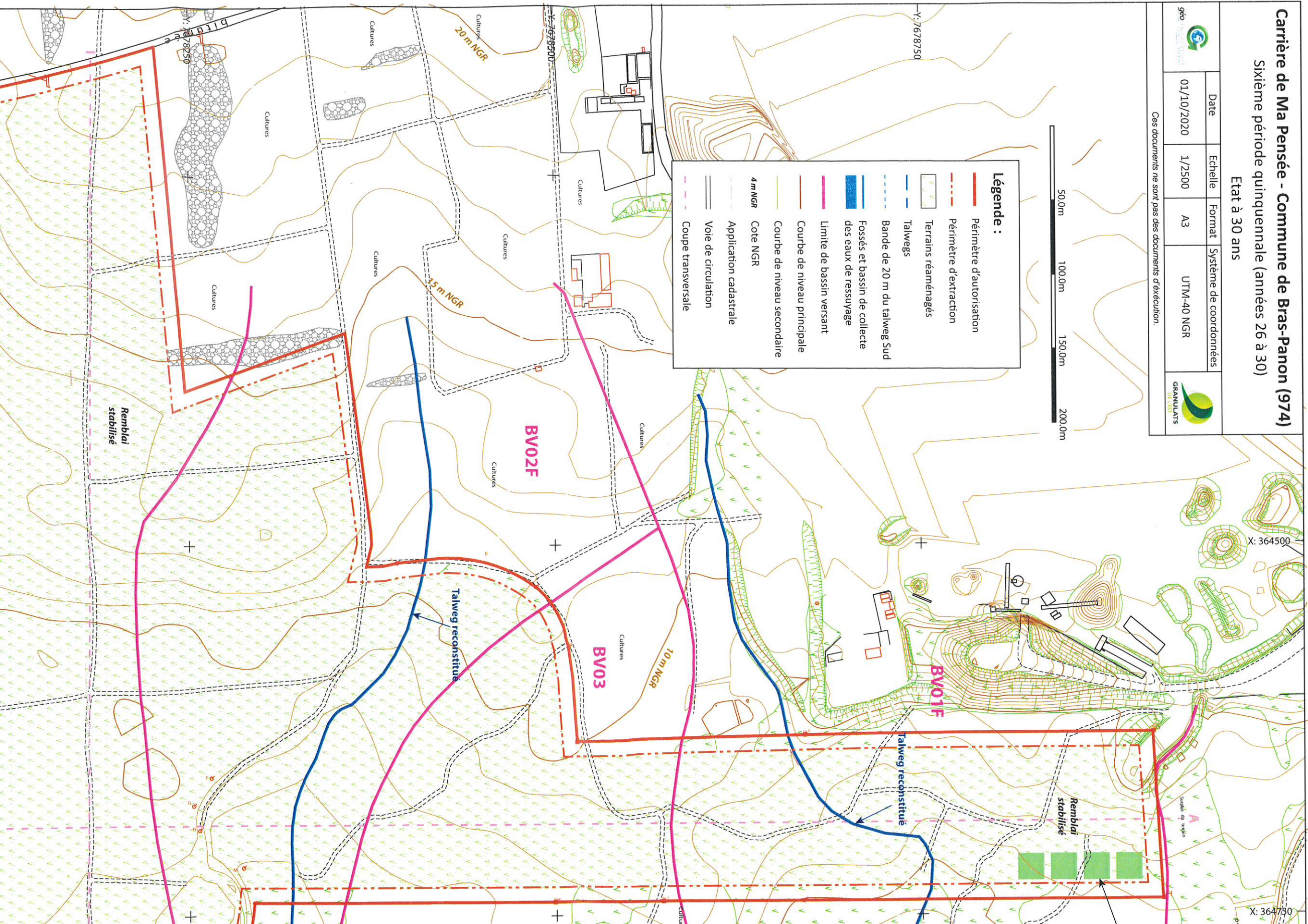
A3

UTM-40 NGR

Ces documents ne sont pas des documents d'exécution.



Légende :	
	Périmètre d'autorisation
	Périmètre d'extraction
	Terrains réaménagés
	Talwegs
	Bande de 20 m du talweg Sud
	Fossés et bassin de collecte des eaux de ressuyage
	Limite de bassin versant
	Courbe de niveau principale
	Courbe de niveau secondaire
	Cote NGR
	Application cadastrale
	Voie de circulation
	Coupe transversale



X: 364500

X: 364730

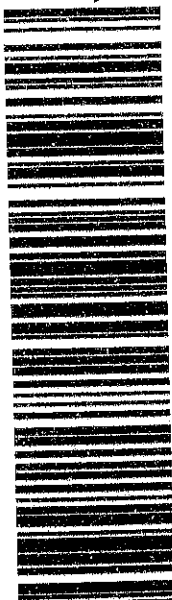
- 1 e

GRANULATS DE L'EST S.A.S

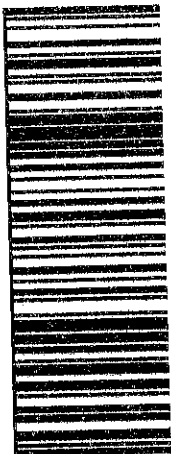
8 Chemin Barbier
97412 BRAS PANON
☎ : 0262 72 49 01
Email : contact@gde874.re
SIRET : 800 730 673 00020

LETTRE RECOMMANDÉE RI AR

N° de PCH : 3A1 97412 909055 0003 000013



LP : 3A 000 555 0471 3



Expéditeur :
GRANULATS DE L'EST
8 CHEMIN BARBIER
97412 BRAS PANON

Port payé

Poids : 0,096 kg

Valable jusqu'au :

06/03/2024



Destination :
MAIRIE
89 ROUTE NATIONALE 2
97412 BRAS PANON

MARIE
à l'attention de M. le Maire
89, route Nationale 2
97412 Bras-Panon



N 1699

Expéditeur :

GRANULATS DE L'EST
8 CHEMIN BARBIER
97412 BRAS PANON

Destinataire :

MAIRE
69
ROUTE NATIONALE 2
97412 BRAS PANON

**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**



Vous pouvez vérifier l'authenticité de cet avis de réception
sur le site <http://www.csuivi.fr>
avec le code de vérification ci-contre :

58US-25EJ-63HP

Présenté, Avisé le : 11/01/2021

Distribué le : 11/01/2021

Signature du mandataire : Dominique Guichard

Référence client :

Numéro de l'AR : AR3A 000 555 0471 3



Renvoyer l'AR à l'adresse ci-dessous :



GRANULATS DE L'EST
8 CHEMIN BARBIER
97412 BRAS PANON

L'ID facteur atteste que l'identité du destinataire ou de son mandataire
a été vérifiée précédemment OTc5MTowMzUzNDY4MTA5NDc3OTEh



1699

AR RECOMMANDÉE V6 - PTC 30A - 2017/04/01 - 06/20

**LETTRE ENVOYÉE PRÉSIDENT DE L'EPCI
ET ACCUSÉ DE RÉCEPTION EN
RECOMMANDÉ**



A l'attention de M. le Président
CIREST
28, rue des Tamarins
Pôle Bois
BP 124
97470 SAINT-BENOIT

OBJET Avis sur la remise en état du projet de
renouvellement et d'extension de carrière de « Ma
Pensée » à BRAS-PANON

Bras Panon, le 8 janvier 2021

RÉFÉRENCE ED – N°03/2021

Lettre recommandée avec accusé de réception **3A 000 555 0472 0**

Monsieur le Président,

Nous sommes en cours de finalisation de notre dossier de demande d'autorisation de renouveler et d'étendre la carrière de « Ma Pensée » à Bras-Panon. Conformément à la réglementation en vigueur, vous trouverez ci-joint à la présente, l'avis sur la proposition de remise en état et d'usages du site à l'issue de son exploitation.

Il vous appartient d'émettre, sur ces bases, un avis « favorable », « indifférent », ou « défavorable », et de nous retourner cet avis dûment complété, daté, signé, et paraphé sur toutes les pages y compris les plans.

Nous rappelons ici que, comme le stipule la réglementation, « ... cet avis sera réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine par le pétitionnaire. »

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes, et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux. Nous restons à votre disposition pour tout complément que vous pourriez juger utile.

Eric DONTENVILLE
Directeur d'Exploitation

GRANULATS DE L'EST

Siège Social : 8, chemin Barbier – 97412 BRAS PANON
Tél. 0262 72 49 01

ATTESTATION

- Avis du Président de la Communauté d'agglomération Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) sur la proposition de remise en état et d'usages du site à l'issue de son exploitation –

- Carrière de « Ma Pensée » à BRAS-PANON (97412) -

Je soussigné, Monsieur Patrice SELLY, agissant en qualité de Président de la Communauté d'agglomération Intercommunale de la Réunion Est (CIREST), concerné par le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de "Ma Pensée" par la société GRANULATS DE L'EST situé sur les parcelles cadastrales AI-929, 930, 931, 934, 935, 936, 1027, 90, 95 et 96, lieu-dit « Ma Pensée », de la commune de BRAS-PANON (97412),

déclare donner un avis¹ sur :

- L'état dans lequel devra être remis le site projeté de « Ma Pensée » lors de son arrêt définitif,
- L'usage du site à l'issue de son exploitation et de sa remise en état, ...

... tels qu'ils sont prévus par la Société GRANULATS DE L'EST dans son dossier de demande d'autorisation.

Cet avis répond aux obligations de l'article D181-15-2 – art. 11° du Code de l'Environnement, modifié par Décret 2018-797 du 18 septembre 2018 – art. 2° pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation :

"I.- Le dossier est complété des pièces et éléments suivants :

11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire".

Un plan illustrant le projet de réaménagement final est joint ci-après pour mémoire.

Fait à

Le


Monsieur Patrice SELLY,
Président de la Communauté d'agglomération Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)

¹ A compléter par l'une des mentions suivantes : *favorable / indifférent / défavorable*

Carrière de Ma Pensée - Commune de Bras-Panon (974)

Sixième période quinquennale (années 26 à 30)

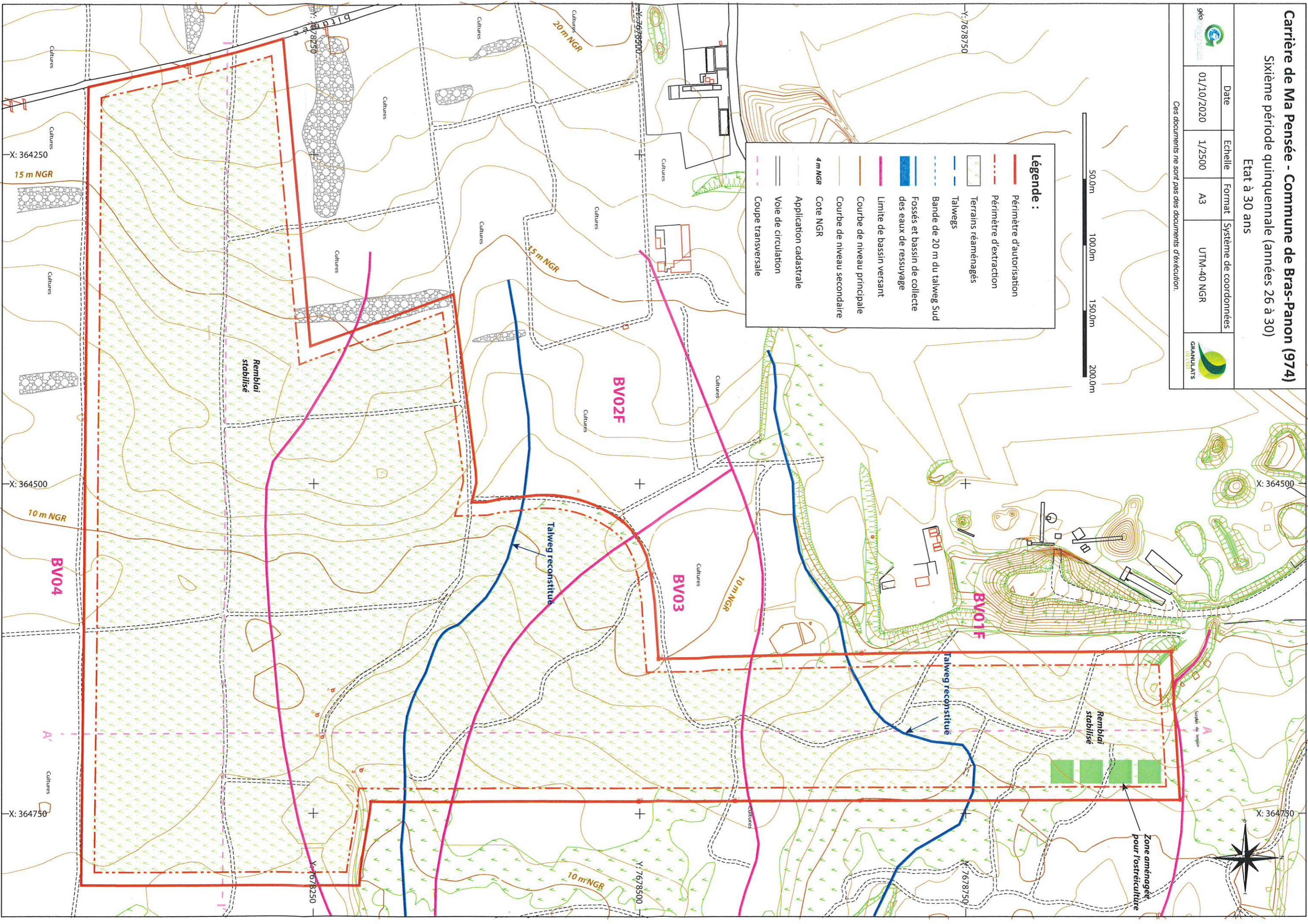
Etat à 30 ans

Date	Echelle	Format	Système de coordonnées
	01/10/2020	1/2500	A3
UTM-40 NGR			
<small>Ces documents ne sont pas des documents d'exécution.</small>			



Légende :

	Périmètre d'autorisation
	Périmètre d'extraction
	Terrains réaménagés
	Talwegs
	Bande de 20 m du talweg Sud
	Fossés et bassin de collecte des eaux de ressuyage
	Limite de bassin versant
	Courbe de niveau principale
	Courbe de niveau secondaire
	4 m NGR
	Cote NGR
	Application cadastrale
	Voie de circulation
	Coupe transversale



GRANULATS DE L'EST S.A.S

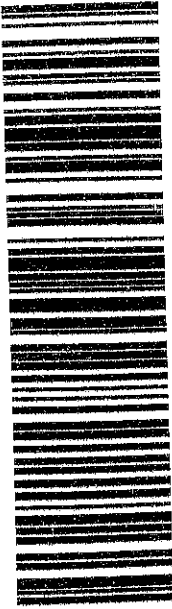
8 Chemin Barbier
97412 BRAS PANNON
☎ : 0262 72 49 01
Email : contact@gdes974.re
SIRET : 800 730 673 00020



LETTRE RECOMMANDÉE R1 AR

LA POSTE

N° de PCH : 3A1 97470 908055 0003 000020



LP : 3A 000 555 0472 0



Expéditeur :
GRANULATS DE L'EST
8 CHEMIN BARBIER
97412 BRAS PANNON

Paid payé
Poids : 0,036 kg
Valable jusqu'au :
08/02/2021



Destinataire :

CIREST
28 rue des Tamarins
BP124
97470 ST BENOIT

974020NB/C114663

CIREST

à l'attention de M. le Résident

28, rue des Tamarins

Pôle Services

BP 124

97470 SAINT-BENOIT



N 121

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

Présenté, Avisé le : 14/01/2021

Distribué le : 14/01/2021

Signature du destinataire

L'indicateur atteste que l'identité du destinataire ou de son mandataire
a été vérifiée précédemment cf dEQTY4NDM1MzQ20DEwNzlxMzYxMA==

Expéditeur :

GRANULATS DE L'EST
8 CHEMIN BARBIER
97412 BRAS PANON

Destinataire :

CIREST
BP124
28
rue des Tamarins
97470 ST BENOIT



Vous pouvez vérifier l'authenticité de cet avis de réception
sur le site <http://www.csuivi.fr>
avec le code de vérification ci-contre :

43IA-37AL-56PK

Référence client :

Numéro de l'AR : AR3A 000 555 0472 0



Renvoyer l'AR à l'adresse ci-dessous :

GRANULATS DE L'EST
8 CHEMIN BARBIER
97412 BRAS PANON



121